U-4446

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

● (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2),
Jean STEENSELS Président du Conseil de Coordination

Date et signature :
le 16/02/09

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

Code de l'unité de formation (3) :	Domaine de formation (4) :
9851 31 U21 E1	903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
Du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation (3) :	Domaine de formation (4) :
98 51 31 021 E1	903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques d'animation	CT	B	48
Part d'autonomie	XXXXXX	P	12
Total des périodes			60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11.01.09

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

A l'issue de cette unité de formation, l'étudiant aura acquis les connaissances et les aptitudes suffisantes pour :

- développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs à l'accueil extra scolaire d'enfants de 3 à 14 ans:
- assurer auprès des enfants une présence stimulante qui favorise l'intégration et l'épanouissement de tous,
- mettre en place des activités créatives et d'éveil culturel,
- découvrir et approfondir diverses techniques d'animation (bricolages, jeux, grimages, activités diverses...)

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Pour être admis dans cette formation, l'étudiant devra prouver qu'il est capable oralement et/ou par écrit:

- Au départ d'un texte écrit en relation avec le secteur de l'animation d'enfants, d'en dégager les idées principales et/ou de répondre à des questions de compréhension portant sur le contenu du texte
- De présenter les raisons pour lesquelles il a choisi de suivre cette formation

2.1. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ;
- Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire ;
- Certificat de 4ème professionnelle ou technique ;
- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) de promotion sociale

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 15 étudiants.

Le local doit être adapté au nombre d'élèves et pouvoir accueillir l'équipement adéquat.

ANNEXE 04

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

En tenant compte de la diversité des cultures et des réalités socio-économiques (sans discrimination) ainsi que de la spécificité de la dynamique du projet d'accueil dans un lieu à caractère extra scolaire, et en vue d'animer un groupe d'enfants de 3 à 14 ans en fonction des contraintes liées à l'environnement (matériel, salles, outil, météo,...).

- de décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sécurisé pour les enfants, dans le respect des normes et réglementations en vigueur en tenant compte des caractéristiques du groupe d'enfants : leur nombre, leur niveau de développement, leurs besoins spécifiques et leurs activités ;
- de mettre en lien les éléments constitutifs d'un projet d'animation ;
- de participer à des jeux relevant d'activités artistiques et créatives préalablement organisées afin d'expérimenter les différentes techniques spécifiques ;
- de rechercher des activités et d'en rédiger un répertoire organisé par catégorie ;
- au départ de références, de rédiger des fiches d'activités ;
- de dégager pour différents types de jeux leurs objectifs, leurs règles essentielles et leur didactique spécifique ;
- d'assurer une évaluation des activités réalisées

  et ce pour les différents types d'activités suivantes :

  - activités manuelles ;
  - activités culinaires ;
  - activités d'expression artistique ;
  - activités musicales ;
  - activités audio-visuelles ;
  - activités de découverte et d'orientation ;
  - conte ;
  - lecture vivante ;
  - danse ;
  - etc.

ANNEXE 05

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

5. CAPACITES TERMINALES

- Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à une situation définie, de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer des activités créatives et d'éveil culturel telles que reprises dans les activités ci-dessous :
    - activités manuelles ;
    - activités culinaires ;
    - activités d'expression artistique ;
    - activités musicales ;
    - activités audio-visuelles ;
    - activités de découverte et d'orientation ;
    - conte ;
    - lecture vivante ;
    - danse ;
    - etc.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la pertinence, la justification et l'originalité de l'activité proposée ;
- de la qualité et la précision de la préparation pédagogique des activités proposées ;
- du choix et de la maîtrise des techniques utilisées ;
- de la diversité et de la créativité concernant le matériel employé.

TECHNIQUES D'ANIMATION POUR GROUPES D'ENFANTS

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.